



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

offices d'intervention

Question écrite n° 10256

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les inquiétudes émises par les représentants des producteurs de fruits et légumes. En effet, le budget d'intervention de l'office national des fruits et légumes, de l'horticulture et de la pomme de terre (ONIFHLOR) est fortement amputé par l'Etat, en 2003 par rapport à 2002. Or, ces professionnels rappellent que le maintien des moyens d'action nationaux est indispensable pour accompagner les efforts d'organisation, de restructuration et de communication engagés par la filière des fruits et légumes en France. De plus, la filière doit faire face aux effets de l'ouverture des frontières et à l'abandon de la préférence communautaire, aux aléas climatiques et conjoncturels, aux coûts de revient et à la fiscalité de ce secteur. Enfin, des retards ont déjà été pris par l'ONIFHLOR dans le versement des soutiens financiers qu'il apporte à cette filière pour des investissements de protection des vergers contre la grêle et le gel 2000 et 2001, d'installation de serres plastiques accordées dans le cadre des contrats de plan Etat-région, pour des aides à la plantation de vergers et une partie des soutiens à la régulation des marchés et aux stations d'expérimentation pour 2001. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des dispositions pour, d'une part, respecter les engagements déjà pris, d'autre part, pour continuer à venir en aide à une filière de production agricole créatrice d'emplois.

Texte de la réponse

Le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales connaît, pour 2003, une augmentation globale de 0,9 %, augmentation qui doit être appréciée à l'aune d'un contexte budgétaire global difficile, et de la nécessité d'honorer des engagements antérieurs, inhérents notamment aux contrats territoriaux d'exploitation. Les arbitrages budgétaires ont conduit à une réfaction de 15 % du budget global consacré aux différents offices ainsi qu'à proposer une méthode uniforme de hiérarchisation des priorités privilégiant, notamment, les contreparties obligatoires pour mobiliser les concours européens, les montants inscrits dans les contrats Etat-Régions, le financement de la TVA sur les aides aux produits transformés. Cette méthode de répartition a effectivement eu des conséquences plus importantes sur les budgets des offices qui comprennent une part importante de financements nationaux - celui de l'ONIFLHOR et d'autres offices du secteur de l'élevage - mais a été présentée, en toute transparence, aux organisations professionnelles représentatives et au conseil supérieur d'orientation de l'agriculture (CSO). En conséquence, le directeur de l'ONIFLHOR et ses autorités de tutelle ont, à l'intérieur de l'enveloppe impartie, préparé une maquette budgétaire privilégiant le financement des actions qui soit bénéficiaient d'un large consensus professionnel, telles l'organisation économique, la promotion, la communication, l'expérimentation, la connaissance des marchés, soit relevaient d'engagements anciens non honorés, tels que la lutte contre la Sharka. Les moyens affectés aux actions collectives ont ainsi été maintenus à un niveau voisin de celui de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10256

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 153

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4729